

CONSEIL DE QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Réunion du mercredi 22 mars 2023

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire du 6^e, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, en date du vendredi 10 mars 2023, les membres du Conseil de Quartier Saint-Germain des Prés se sont réunis sous la présidence de Madame Chantal LAMBERT-BURENS, le mercredi 22 mars 2023 à 18h30.

Étaient présents :

1^{er} collègue (Élus et personnalités qualifiées) :

Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente du Conseil de Quartier ;

Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'Arrondissement ;

Monsieur Christian CHEVALIER, Personnalité Qualifiée.

3^e Collège (Habitants) :

Madame Marie-Christine MINGASSON, membre titulaire ;

Emmanuel ABOULKER, membre titulaire ;

Monsieur Vincent HIBON, membre titulaire.

Monsieur Fabrice BURGAUD, membre suppléant.

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Madame Monique MOUROUX représentant l'association « Comité Saint-Germain des Prés » donne son pouvoir à Chantal LAMBERT-BURENS, 1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente du Conseil de Quartier.

Madame Alison NOLAN représentant l'association « Rue Visconti des Prés » donne son pouvoir à Christian CHEVALIER, Personnalité Qualifiée.

Membres excusés :

1^{er} collègue :

Madame Anne REGENT-NATAF, Personnalité Qualifiée.

2^e collègue :

Madame Marie-Hélène de la FOREST DIVONNE (Art Saint-Germain des Prés).

3^e collègue :

Monsieur Guillaume BULLIER, membre titulaire ;

Monsieur Marc KONCZATY, membre suppléant ;

Monsieur Donatello DI MEO, membre suppléant ;

Madame Sally BANGOURA, membre suppléant.

Introduction :

Chantal LAMBERT-BURENS remercie les membres du Conseil pour leur présence.

Elle constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h40.

Elle rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 ;
2. Projets déposés pour le budget participatif 2023 ;
3. Point sur le réaménagement du square Félix Desruelles ;
4. Projets cendriers de rue et fresques historiques par l'artiste C215 ;
5. Participation financière à la Bourse aux vélos des Conseils de Quartier du 6^e ;
6. Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022

Le Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2/ Projets déposés pour le budget participatif 2023

Le Président donne la parole à la Coordinatrice afin qu'elle fasse un point sur l'édition 2023 du Budget participatif.

Elle rappelle que la phase de dépôt des projets s'est terminée le 29 janvier et qu'actuellement ces derniers sont étudiés par les services techniques de la Ville de Paris. Elle cite ensuite les projets déposés pour le 6^e arrondissement :

- Pour un 6^e arrondissement plus vert : ce projet porté par le Conseil de Quartier Notre-Dame des Champs comprend plusieurs actions dont le développement d'activités de Jardinage et Green Art pour les écoliers Jardinnet et Saint-Benoit au Square Gabriel Pierné par l'aménagement d'un espace de plantation et d'une scène Green Art ; la révélation d'un petit jardin à l'angle Littré-Vaugirard en lui donnant de la visibilité, en le réaménageant et en permettant un accès ponctuel dans un cadre associatif local ; la réfection du terre-plein du boulevard Raspail avec la pose de 4 lisses pour les 4 jardinières et la réfection des médaillons ; la réfection du stabilisé et entrée en pavés du square Ozanam ; la suite de la végétalisation des terre-pleins situés rue Michelet entre le square Gaston Monnerville et le jardin des Grands Explorateurs et l'installation de brumisateurs urbains aux points sensibles de notre arrondissement.
- la création d'un parc canin et l'amélioration de celui du jardin des Grands Explorateurs déposé par le Conseil de Quartier Monnaie ;
- la dotation aux écoles et aux crèches de solutions de fraîcheur ;
- la création d'une bagagerie solidaire ;
- la création d'un jardin partagé rue du Cherche-Midi ;
- la restauration des peintures du transept de l'église Saint-Sulpice ;

- la restauration des peintures d'une chapelle de l'église Saint-Sulpice ;

Enfin, elle indique que la liste définitive des projets soumis au vote des Parisiens en septembre sera actée lors de la commission ad hoc du 6^e arrondissement qui aura lieu le jeudi 25 mai à 17h30.

3/ Point sur le réaménagement du square Félix Desruelles

La Présidente rappelle que le Conseil a voté pour l'installation d'un nouveau module de jeux pour enfants au square Félix Desruelles afin de rendre cet espace plus esthétique. Ce dernier a été choisi par les Conseillers et sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle explique que le processus est long car la DEVE a dû obtenir l'accord des ABF. Le sol sera refait en amont pour une réalisation à l'été 2023.

4/ Projets cendriers de rue et fresques historiques par l'artiste C215

La Présidente évoque les deux projets communs à certains Conseils de Quartier, d'une part l'installation de cendriers de rue et d'autre part la commande de fresques historiques par l'artiste C215 sur les armoires EDF. Concernant des cendriers de rue, elle explique que l'idée est d'identifier des endroits où sont constatés de manière récurrente des amas de mégots sur la chaussée. Elle précise que le prix d'un cendrier est d'environ 390 euros. Les Conseillers échangent et estiment que le coût est trop élevé et qu'il serait souhaitable en amont de faire de la prévention ou que la Police Municipale verbalise davantage. Iris BERTHOMIER indique que l'intérêt est surtout de valoriser les déchets. Les Conseillers vont tout de même y réfléchir.

Au sujet du projet de fresques historiques, elle précise qu'il convient de trouver des personnalités en lien avec le lieu et d'identifier des armoires EDF susceptibles de recevoir ces œuvres. Les Conseillers approuvent ce projet et souhaitent effectuer une commande de 5 œuvres.

5/ Participation financière à la Bourse aux vélos des Conseils de Quartier du 6^e

La Présidente annonce que la Bourse aux vélos des Conseils de Quartier du 6^e se tiendra le samedi 13 mai 2023 sur la place Saint-Sulpice comme en 2022. Afin que cet événement puisse avoir lieu et soit une réussite, chaque Conseil de Quartier apporte une aide financière d'environ 500 euros et propose aux Conseillers cette participation. Les Conseillers approuvent cette dépense.

6/ Questions diverses

La Présidente signale que la Plénière des Conseils de Quartier ayant pour objet le bilan d'activité 2022 de chaque Conseil aura lieu le mercredi 5 avril à 17h30 et sera suivie d'un CICA.

Elle fait part également de l'organisation d'un forum de la petite enfance qui se déroulera le samedi 25 mars 2023 à la Mairie du 6^e. Lors de cette matinée, les différents modes de garde seront

présentés. Elle précise qu'une ferme pédagogique sera présente ainsi que des animations variées. Les Conseillers la félicitent pour la tenue de cet évènement.

Les Conseillers ont souhaité obtenir des précisions sur l'état des projets de végétalisation des rues Jacques Callot et Seine. La coordinatrice s'est renseignée auprès de la personne en charge de ce dossier qui lui a indiqué que les deux projets sont actuellement en cours d'étude. Celui de la rue Jacques Callot a été présenté au Conseil de Quartier et aux riverains dans ses grandes lignes lors d'une réunion en 2022. Les études devraient aboutir d'ici quelques mois. Le projet de la rue de Seine (entre les rues des Beaux-Arts et Mazarine) a quant à lui commencé il y a un peu plus d'un mois et qu'il est par conséquent trop tôt pour avoir plus de détail. La prochaine étape est la validation de l'esquisse puis la présentation à Monsieur le Maire, aucune date n'étant prévue à ce stade. Le projet de réaménagement de la rue de Seine entre le boulevard Saint Germain et la rue de Buci est en cours de travaux mais il n'y aura pas de végétalisation sur cette partie.

La Présidente fait un point sur les demandes de terrasses estivales dans l'arrondissement. En 2022, 651 demandes de terrasses estivales avaient été déposées auprès de la Mairie de Paris. Après examen, 116 ont été autorisées à s'installer entre le 1er avril et le 1er novembre 2022 et 535 demandes ont été refusées pour différents motifs. En 2023, 24 dossiers ont été déposés au 1er mars et sont actuellement en phase d'instruction par la Direction de l'Urbanisme (DU). La Mairie du 6^e sera ensuite saisie pour avis. Elle précise qu'une dizaine d'autorisations ne seront pas reconduites en raison du comportement incivique des gérants.

Elle signale par ailleurs, que sur proposition du Maire du 6^e et de la DU, une charte locale qui se rattache au Règlement des Étalages et des Terrasses (RET) a été rédigée et sera signée sous forme d'arrêté par la Maire de Paris. Cette charte prévoit des dispositions particulières pour la rue de Seine entre le boulevard Saint-Germain et la rue de Buci. En effet, afin de garantir la fluidité de la circulation des piétons et l'alignement des installations, les contre-terrasses et terrasses existantes seront fusionnées.

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal LAMBERT-BURENS lève la séance à 20h.



Chantal LAMBERT-BURENS

Présidente du Conseil de Quartier